

225C0846
FR0000121667-FS0408

23 mai 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ESSILORLUXOTTICA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 mai 2025, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 mai 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ESSILORLUXOTTICA et détenir 22 842 796 actions ESSILORLUXOTTICA² représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ESSILORLUXOTTICA sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC).

² Dont 2 039 184 ADR ESSILORLUXOTTICA représentant 1 019 592 actions ESSILORLUXOTTICA (sur la base d'un delta de 1). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 307 810 actions ESSILORLUXOTTICA pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 457 507 201 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.